

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°03/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absente excusée : Madame GONNET

Convocation et affichage : 21/01/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : TRAVAUX LOCAL STATION UV : DEVIS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le local UV qui a été construit en 1998 nécessite des travaux pour le consolider.

L'entreprise THOMET dont le devis d'un montant de 4 202,12 €HT avait été approuvé en 2023 n'a jamais effectué les travaux.

Il propose un nouveau devis de M. Fop FOPMA pour des travaux similaires.

Le montant du devis est de 2 014.80 €HT, inférieur à celui de l'entreprise précédente et l'artisan est en capacité de réaliser les travaux rapidement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- choisit l'entreprise Fop FOPAM et valide le devis pour un montant de 1500.00 € HT pour la main d'œuvre et un devis de 514.80 €HT de matériel à l'entreprise ABRAM à Manosque.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 28 janvier 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire
Raymond GROS

